

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme MOLITOR - DE BAUCHE demeurant Avenue de Jassans 10 à 1342 Limelette.

Le terrain concerné est situé Allée de l'Aulnaie, 7 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°41W.

Le projet consiste en la démolition et la reconstruction d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- La démolition du chalet existant ;
- La nouvelle construction présente un gabarit R+1 à toiture plate ; avec une hauteur sous acrotère de 3m18 depuis le niveau 0m00 du rez-de-chaussée, de 2m20 depuis le niveau de la rue et de 6m27 à partir du niveau du terrain en façade arrière ;
- Le bâtiment est composé de façades en briques de ton rouge-brun sur une partie du volume à droite et ponctuellement en façade latérale droite et sur la moitié gauche du niveau du sous-sol en façade arrière, en crépi de ton blanc pour le solde des façades ; des menuiseries en aluminium de ton gris anthracite ; des garde-corps en verre ; des seuils de ton gris anthracite et de ton pierre de taille ; pour les abords des murets de soutènement en béton de ton gris moyen ;
- Une emprise au sol de la maison de 111,47m<sup>2</sup> ;
- Un emplacement de parking intérieur et 2 emplacements extérieurs.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/08/2026 au 31/08/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

**Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.**

A Wavre, le 31 juillet 2026